

ASSURANCE DES PRESTATIONS DE SERVICES ET DES BIENS IMMATÉRIELS



Sécuriser le paiement au fur et à mesure de la facturation des prestations exécutées ou des redevances payables au comptant des contrats d'exportation

PME / ETI / GRANDS COMPTES FRANÇAIS EXPORTANT

- Tout contrat de prestations de services
- Tout contrat de concession valorisant des atouts technologiques

ASSIETTE GARANTIE

Enveloppe de créances définie par l'exportateur

RISQUE COUVERT

Non-paiement

CONTRAT COMMERCIAL

Part française \geq 20 %
ou Pass Export

GARANTIE REVOLVING

ACHETEUR

Privé, public, souverain

TOUS PAYS

sauf exclusion PFE⁽¹⁾

FAITS GÉNÉRATEURS DE SINISTRE

- Commercial (carence et/ou insolvabilité)
- Politiques, catastrophiques et non-transfert

QUOTITÉ GARANTIE : 95 %

SIMULATEUR DE PRIME ⁽²⁾

DÉLAI CONSTITUTIF DU SINISTRE

Maximum 3 mois à compter de l'échéance de la créance impayée

Contactez votre direction régionale Bpifrance
ou **[Bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)**
Faites votre
demande en ligne

⁽¹⁾ PFE : Politique Financement Export - <https://www.bpifrance.fr/politique-de-financement-export-et-mix-energetique>

⁽²⁾ Lien vers simulateur Bpifrance Assurance Export : [bpifrance.fr/MCTP](https://www.bpifrance.fr/MCTP) + Notice calcul de prime consultable sur le site internet.

Pour toute information supplémentaire, consultez la [fiche produit correspondante](#)